



Réponses aux questions fréquemment posées sur le BTS ESF

CONTRAT D'APPRENTISSAGE / LIEUX de STAGE

Comment demander à une entreprise pour être pris en contrat d'apprentissage ?

Préparer son CV et sa lettre de motivation en mettant en avant les formations et activités professionnelles ou bénévoles en rapport avec le domaine social. Bien indiquer le terme « contrat d'apprentissage », pour que la demande soit claire, sur votre courrier. Vous pouvez faire vos recherches dans un 1^{er} temps par courrier, mail ou en vous déplaçant directement sur les lieux visés. Ne pas hésiter à relancer par téléphone quelques semaines après votre demande initiale. Si vous êtes convié à un entretien « d'embauche », veuillez, avant, bien vous renseigner sur l'activité de la structure, en consultant leur site internet. Le recruteur vous demandera certainement pourquoi vous l'avez sollicité, donc informez-vous bien sur le type de public encadré par la structure, pour pouvoir mettre en avant votre attrait pour ce public (personnes âgées, personnes handicapées, enfants/ adolescents, public en réinsertion, domaine de l'addiction ...)

Est-ce le CFB qui trouve les contrats d'apprentissage ?

La recherche d'entreprise est à réaliser par vos soins. Par contre, chaque année, certaines entreprises/ associations passent par nous pour la recherche de leur futur apprenti. Nous leur fournissons alors les CV des jeunes qui ont terminé les étapes du recrutement et qui sont intéressés par la proposition (avant de leur proposer votre candidature, nous vous demandons forcément avant si vous êtes intéressé)

Quel type de lieux solliciter, pour ma recherche de contrat d'apprentissage ou de stage ?

Vous trouverez des idées de lieux de stage ou contrat d'apprentissage en consultant notre site internet [www.cfbfc.fr/nos formations sociales/ BTS ESF/ documents téléchargeables/ exemples de lieux de stage à solliciter](http://www.cfbfc.fr/nos_formations_sociales/BTS_ESF/documents_telchargeables/exemples_de_lieux_de_stage_a_solliciter)

Le lieu d'alternance peut-il être le même durant les 2 années ?

Cela dépend de plusieurs éléments (mais surtout de votre statut durant la formation) :

- si vous avez moins de 30 ans avant la rentrée et que vous cherchez un contrat d'apprentissage, vous le cherchez pour les 2 années (vous n'aurez donc le même employeur durant 2 ans)
- si vous avez plus de 30 ans avant la rentrée et que vous cherchez un contrat de professionnalisation, vous le cherchez pour les 2 années (vous n'aurez donc le même employeur durant 2 ans)
- si vous n'arrivez pas à trouver de contrat d'apprentissage (pour les – de 30 ans), vous avez la possibilité de rentrer mais vous paierez les frais de formation. Dans ce cas, et si vous restez les 2 ans sans trouver de contrat d'apprentissage, vous devrez changer de lieu de stage lors de votre passage en 2^{ème} année
- si vous n'arrivez pas à trouver de contrat de professionnalisation (pour les + de 30 ans), vous avez la possibilité de rentrer mais vous paierez les frais de formation. Dans ce cas, et si vous restez les 2 ans sans trouver de contrat de pro, vous devrez changer de lieu de stage lors de votre passage en 2^{ème} année
- les demandeurs d'emploi peuvent demander une prise en charge des frais de formation avant l'entrée en 1^{ère} année, à Pôle Emploi, mais ce n'est pas toujours accepté. S'ils ne trouvent pas de contrat d'apprentissage (- 26 ans) ou de pro (+ 26 ans) lors de leur arrivée en 2^{ème} année, ils devront alors trouver un 2^{ème} lieu de stage



Réponses aux questions fréquemment posées sur le BTS ESF

DISPENSES

Si nous sortons d'un bac pro, a-t-on un emploi du temps moins chargé ?

Non, en sortant de Bac Pro, vous n'avez pas d'allègement de parcours. Par contre, vous partez avec certains avantages. En effet, vous avez réalisé des stages et avez donc un CV + « garni » qu'un candidat sortant de filière générale. Vous êtes donc avantagé dans vos recherches d'entreprise et avez en général + de facilité à appréhender le stage ou le contrat d'apprentissage qui vous sera proposé.

Le cursus ESF nous permet-il d'accéder ensuite facilement au diplôme d'Educateur Spécialisé ?

Le BTS ESF ne vous permettra pas de bénéficier d'accès facilité au DE d'Educateur Spécialisé, puisque son niveau n'est pas suffisamment élevé. Par contre, si vous poursuivez votre année de BTS ESF par celle de Conseiller en ESF (et que vous validez ce diplôme), vous pourrez bénéficier d'allègements pour 2 modules de formation sur 4. Il en sera de même si vous visez les diplômes d'Etat suivants : Assistant de service social, Educateur de Jeunes Enfants, Educateur Technique Spécialisé.

Est-il possible de passer directement en 2^{ème} année de BTS ESF en ayant suivi plusieurs années de formation du DE Assistant de Service Social (ASS) ou lorsque le candidat a de l'expérience professionnelle dans le domaine « social » ?

Tous les candidats au BTS ESF souhaitant intégrer le CFB passent des tests de positionnement et un entretien. En fonction de votre cursus de formation de départ, il est possible d'envisager un allègement de parcours (mais très rarement une dispense de module entier, car les épreuves d'examen du BTS ESF sont organisées de façon à traiter de thèmes transversaux : des notions qui sont reprises à travers différents cours, tout au long des 2 années). Si votre formation de départ comporte de nombreux points abordés en ESF (le cas du Diplôme d'Etat d'ASS), plutôt que de ne suivre que la 2^{ème} année de parcours de BTS, il sera plus logique d'imaginer un cursus sur une seule année, mais dans ce cas, il s'agira d'un planning très individuel, réalisé juste pour vos besoins (avec certains cours suivis avec les BTS 1^{ère} année, et d'autres suivis avec les BTS 2^{ème} année).

PLANNING/ ORGANISATION DE LA FORMATION

Quelles sont les modalités de diffusion des cours ? distanciel possible ?

Les cours sont organisés sur un rythme d'environ 2 semaines au CFB, 2 semaines en entreprise, et ainsi de suite (quel que soit votre statut en formation). De plus, un long stage de 6 à 7 semaines consécutives est imposé sur chacune des 2 années (ce sont les périodes de « stages obligatoires » imposés par le Rectorat, sur des dates bien précises (voir calendrier proposé en téléchargement sur notre site internet).

Quant à la possibilité de suivre les cours en distanciel (depuis la maison), celle-ci peut ponctuellement être accordée, mais pour des raisons bien précises et seulement après accord du responsable de formation (situation sanitaire particulière, neige abondante, panne de voiture, éloignement géographique temporaire). Il s'agit alors de suivre les cours en direct, en ligne, au moment où le formateur anime ce cours ; il ne s'agit pas de cours pré enregistrés, qui pourraient être « écoutés » au moment où l'apprenant choisit de s'y connecter. Le travail de production attendu durant et à la suite de ces cours est alors le même que celui demandé aux apprenants qui suivent les cours en salle, au CFB, et le formateur peut à tout moment interpeler le stagiaire, qui devra montrer qu'il est bien connecté et à l'écoute.



Réponses aux questions fréquemment posées sur le BTS ESF

RECRUTEMENT

Quel est le délai pour vous envoyer le dossier de candidature complété ?

Le dossier de candidature peut vous être :

- donné directement à l'accueil du CFB puis nous être renvoyé par courrier
- ou il peut être complété directement rempli depuis notre site internet www.cbfbc.fr , en bas de la page de présentation du BTS ESF.

Plus vous effectuez la démarche de candidature tôt et plus vite vous êtes convié aux différentes étapes du recrutement. Les candidats qui ont juste candidaté depuis la plateforme Parcoursup recevront un dossier de candidature par mail, qu'ils complèteront et nous enverront/ redonneront.